



## **Pour une place financière genevoise compétitive**

Nicolas Pictet, associé-gérant, Pictet & Cie Group SCA, Genève

Président de la Fondation Genève Place Financière

Genève, le 14 octobre 2014

*Seul le texte prononcé fait foi.*

### **Un classement préoccupant**

Tous les six mois depuis 2007, un think tank britannique dresse un classement des principales places financières internationales. 80 centres financiers sont évalués sous l'angle de leur compétitivité. Les centres financiers qui emmènent ce « Global Financial Centres Index » sont toujours les mêmes : New York, Londres, Hong Kong et Singapour.

Au dernier classement qui vient d'être publié, Genève se situe à la 13<sup>ème</sup> place et perd ainsi 4 rangs. Ce résultat décevant fait sortir Genève du Top 10. Même si on constate que l'ensemble des centres européens enregistre des résultats en déclin (Zurich perd 2 rangs (7<sup>ème</sup>) et Luxembourg 3 rangs (15<sup>ème</sup>)) et que les centres offshore en particulier chutent (Jersey recule de 21 rangs (62<sup>ème</sup>) et Guernsey de 25 rangs (67<sup>ème</sup>)). Genève perd des places en lien avec une réglementation et une action gouvernementale peu positives pour la finance. En d'autres termes, les conditions cadre se sont détériorées et la volonté du gouvernement de les améliorer est incertaine.

A noter que si Genève se place moins bien que Zurich, cela est dû au fait que ces deux centres financiers ne régatent pas dans la même catégorie. Zurich est considérée comme un « global leader » alors que Genève est encore un « global specialist ».

L'enquête conjoncturelle, que vous présentera M. Edouard Cuendet, confirmera ces nouvelles mitigées. Les indicateurs sont globalement à la baisse.

Face à cette situation, nous nous devons de réagir pour améliorer notre compétitivité.

La Fondation Genève Place Financière s'est ainsi fixée trois priorités début 2014 :

- un engagement déterminé en faveur de conditions cadre attractives ;
- une montée en puissance de la promotion et de la communication ;
- un accent particulier mis sur la formation des collaboratrices et des collaborateurs.

J'aimerais répéter ici qu'une place financière forte est à l'avantage de l'ensemble de l'économie et donc de l'ensemble des citoyens de ce pays.

Une place financière forte est garante de taux d'intérêts plus bas : hypothèques et crédits plus avantageux. C'est la conséquence de l'excédent de la balance des paiements auquel elle contribue.

C'est aussi la garantie de financements plus aisés pour nos entreprises et nos citoyens. Regardons autour de nous les effets désastreux de la crise financière à ce propos.

C'est encore l'assurance d'une plus grande sécurité car il vaut mieux se financer au sein de son pays que de dépendre de prêts consentis par des entités étrangères qui ont tendance à couper les vivres lorsque les choses vont moins bien.

C'est enfin le gage d'un savoir-faire dont nous bénéficions tous directement ou indirectement.

### **La réglementation comme accélérateur de la compétitivité et non comme un frein**

Les défis réglementaires sont nombreux, j'en ai choisi deux mais de taille.

1<sup>er</sup> défi : un projet de loi sur les services financiers et de loi sur les établissements financiers.

Au sein de l'UE, la machine législative tourne à plein régime : AIFM, MiFID II, EMIR, UCITS en sont autant d'exemples, avec leurs dérives protectionnistes relevées il y a un an par « The Economist ».

Comme préalable indispensable nous nous devons de prendre en compte les standards établis par ces directives si nous voulons avoir accès au marché de l'UE, accès vital à une industrie financière qui y exporte une grande partie de ses services.

En revanche, il n'est pas admissible que la Suisse profite de ces évolutions législatives pour introduire des dispositions qui ne sont pas requises par les standards internationaux et qui sont préjudiciables à notre compétitivité. Ce « Swiss finish » pénalise la compétitivité de la place financière.

Ainsi, le projet de loi sur les services financiers, qui sera soumis aux chambres au plus tôt mi 2015 pour une entrée en vigueur en 2016 voire en 2017, comporte des dispositions inutiles et qui vont bien au-delà de ce que font nos voisins. Sans entrer dans un jargon technique, il n'est pas concevable que les intermédiaires financiers fassent l'objet d'une présomption de culpabilité. Il n'est pas admissible non plus de leur faire supporter les frais de la procédure même en cas de plainte infondée. Toutes ces innovations comme encore l'introduction d'actions collectives comme aux USA sont dangereuses et pourraient constituer un fâcheux précédent pour toute espèce d'activité économique. Pourquoi en effet se limiter aux banques quand on choisit un tel chemin ?

La reprise de la stratégie de conformité fiscale dite « Weissgeldstrategie » dans le projet de loi sur les établissements financiers n'est pas plus acceptable. Cette stratégie ne saurait revenir par la petite porte alors que la Suisse s'est engagée à pratiquer l'échange automatique d'informations conformément au standard de l'OCDE. Je l'ai dit et je le répète : arrêtons de chercher les solutions connues que de nous-mêmes, que personne ne comprend, à l'étranger surtout, et qui ne nous vaudront que des difficultés.

### **Fiscalité : des décisions cruciales pour Genève**

J'en arrive à présent au deuxième défi pour l'avenir de notre place : ce sont les décisions que nous allons prendre prochainement en matière de fiscalité.

Les réformes fiscales avancent en rangs serrés, à l'échelon international comme au plan domestique. C'est ce dernier que j'aimerais aborder, en vous laissant deux messages :

- Victor Hugo disait : « Le premier ennemi à combattre est à l'intérieur de soi. Souvent c'est le seul ».
- La compétitivité de la place financière genevoise doit sortir renforcée des réformes en cours.

L'attractivité de notre place économique et financière dépend en effet non seulement des conditions réglementaires, mais aussi, dans une large mesure, de la fiscalité des personnes morales et des personnes physiques.

La stabilité et la prévisibilité jouent ici un rôle essentiel. Les décisions des entreprises comme des particuliers de se lier à Genève ne se prennent en principe pas sur un coup de tête mais sur une analyse approfondie de la situation présente et à venir. Les querelles politiques locales peuvent jeter un éclairage délétère sur cette analyse.

Il serait donc faux de sous-estimer l'effet négatif, en termes de perception, des nombreux projets qui vont prochainement faire l'objet d'une votation populaire et qui risquent de péjorer la situation fiscale des personnes physiques et morales. Plus concrètement nous avons devant nous quatre sujets fiscaux cruciaux pour l'avenir de Genève.

#### 1. Imposition d'après la dépense (forfait fiscal)

Je pense en particulier aux initiatives fédérale et cantonale visant la suppression de l'imposition selon la dépense. Nous serons amenés à nous prononcer à ce sujet le 30 novembre prochain.

Les personnes au bénéfice du forfait fiscal rapportent chaque année près de 150 millions dans les caisses de l'Etat de Genève. Ils sont aussi d'importants consommateurs de biens et de services et génèrent donc de nombreux emplois dans tous les domaines.

Si Genève venait à les chasser de son territoire, ils seraient accueillis à bras ouverts par les nombreux Etats qui ont adoptés des systèmes d'imposition favorables aux gros contribuables. Parmi tant d'autres on peut citer notamment le Royaume-Uni qui héberge plus de 100'000 résidents non-domiciliés, alors que les forfaitaires sont moins de 6'000 en Suisse et environ 700 à Genève.

#### 2. Impôt fédéral sur les successions

Un raisonnement similaire s'applique à l'initiative sur l'introduction d'un impôt fédéral sur les successions au taux de 20% portant sur les patrimoines supérieurs à 2 millions. Ce texte sera probablement soumis à votation en 2015.

Rappelons ici que les patrimoines dont il est question ne sont pas tombés du ciel. Ils sont souvent le fruit d'une activité professionnelle, soumis à l'impôt sur le revenu. On soulignera que Genève n'est pas un paradis fiscal en la matière puisque le taux marginal de cet impôt, impôt fédéral compris, atteint les 45%.

Une fois ce patrimoine constitué, son propriétaire est durant toute sa vie soumis au niveau cantonal à un impôt sur la fortune, dont il doit s'acquitter chaque année et qui peut atteindre près de 1% à Genève. L'initiative précitée veut ainsi créer sur le plan fédéral un impôt qui porterait sur un substrat qui a déjà fait l'objet d'une imposition annuelle du vivant du titulaire.

### 3. Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

En ce qui concerne les personnes morales, l'enjeu principal réside dans la réforme de l'imposition des entreprises. Genève doit impérativement réussir cet exercice. Il en va du maintien sur notre sol de nombreuses multinationales et des dizaines de milliers d'emplois qu'elles génèrent. Ces sociétés ont besoin de visibilité en matière de fiscalité.

En substance, nous soutenons avec conviction la solution privilégiée par le Gouvernement genevois qui consiste à introduire un taux d'imposition à 13%, identique pour toutes les personnes morales.

### 4. Impôt fédéral sur les gains en capital privé

Enfin, le Conseil fédéral a inclus dans son Rapport explicatif relatif à la réforme de l'imposition des entreprises la proposition de créer un impôt sur les gains en capital privé. Beaucoup de voix se sont déjà élevées pour dénoncer cette idée saugrenue qui conduirait au cumul de l'imposition sur la fortune avec celle sur les gains en capital.

Comme l'a si bien dit le Prof. Xavier Oberson récemment, dans « Le Temps » : « la solution proposée est bancal et risque de nous faire aboutir à l'un des pires systèmes fiscaux d'Europe ». Une vision globale sur les réformes en cours manque cruellement.

Si Genève et la Suisse prennent les bonnes décisions stratégiques en matière d'imposition des personnes physiques et des personnes morales, la sécurité juridique s'en trouvera largement renforcée.

Nous pourrions alors concentrer toute notre énergie sur la mise en valeur de nos atouts, qui sont nombreux.

#### **L'effet « Cluster » : un atout majeur**

Deux mots de conclusions encore :

1. Nous devons être conscients que la place financière est une mosaïque d'activités qui sont toutes reliées les unes aux autres. Si on touche un maillon de la chaîne l'impact se fait sentir sur l'ensemble.

Ainsi, la gestion de fortunes forme une matière première indispensable au financement du négoce et aux crédits. Sans le négoce et les crédits nous n'aurions pas d'autres services comme l'armement maritime, la surveillance ou d'autres services annexes. Sans ces derniers nous serions beaucoup moins attrayants pour les sociétés multinationales. Sans cette chaîne de valeur unique, nos universités, la recherche seraient de moindre qualité.

Sans le tout nous perdrons un facteur majeur d'attrait pour les collaborateurs de qualité dont nous avons besoin pour l'avenir.

En termes d'emploi et de recettes fiscales, je n'ai pas besoin de faire un dessin.

2. Nous avons tout pour réussir. Au lieu de nous comporter comme des hérissons sur une autoroute pétrifiés par le trafic réglementaire et la concurrence qui va nous écraser, il ne tient qu'à nous, Genève, la Suisse et ses habitants de réagir, de favoriser nos immenses atouts et de penser à renforcer notre compétitivité.

Ces atouts nous les connaissons ; ils sont là ; ils s'appellent savoir-faire, goût du travail bien fait, stabilité, prévisibilité, tradition. Notre image à l'étranger est excellente.

Il faut donc juste prendre conscience que la place que nous occupons n'est pas immuable. D'autres nous la convoitent. Accès aux marchés, rigueur mais pragmatisme réglementaire, compétitivité réglementaire et fiscale, infrastructures, logements, droit du travail, ... : voici autant d'éléments auxquels nous devons veiller.

Je suis heureux de voir que notre Conseil d'Etat en est conscient.

La place financière est utile ; elle est même indispensable au maintien de notre niveau de vie, à nos emplois et à notre avenir.

Il est temps d'en prendre conscience et d'agir en conséquence. Réveillons-nous !